



## Entreprise & finance



# Directive européenne - L'audit des PME en sursis ?

**Dans le cadre de la réforme européenne de l'audit, les seuils à partir desquels les entreprises doivent faire auditer leurs comptes pourraient être modifiés. Une perspective qui inquiète les commissaires aux comptes français.**

Heureux comme un auditeur en France, voilà une formule que pourraient revendiquer les commissaires aux comptes français sur au moins un point : le très grand nombre d'entreprises qui sont tenues de recourir à eux. Toutes les SA y sont astreintes. Depuis la loi LME de 2008, les SAS qui dépassent deux de ces trois seuils sont également concernées : 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1 million de total de bilan, 20 salariés. Quant aux SARL, les seuils sont fixés à 3,1 millions de chiffre d'affaires, 1,55 million de total de bilan, 50 salariés. Cela représente, en France, pas moins de 220 000 mandats de commissaires aux comptes, parmi lesquels 80 à 85 % concernent des entreprises de moins de 50 salariés. Pas étonnant, dans ces conditions, que l'Hexagone compte 13 500 commissaires aux comptes pour un chiffre d'affaires annuel de 2,5 milliards d'euros. On estime que la moitié de ce chiffre d'affaires est constitué par les grands comptes, l'autre moitié par les PME. C'est dire le poids de ces entreprises dans l'équilibre de la profession française.

### Des seuils plus hauts qu'en France

Pourtant celle-ci s'inquiète. La réforme européenne de l'audit, entrée en vigueur en juin der-

nier, impose de faire auditer ses comptes à toute entreprise qui dépasse deux des trois seuils suivants : 8 millions de chiffre d'affaires, 4 millions de total de bilan, 50 salariés. Selon les critères de Bruxelles, ces seuils définissent la petite entreprise. Or ils sont beau-



**Jean-Luc Flabeau**, président, Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

coup plus élevés que ceux fixés en France. Fort heureusement, la directive autorise les Etats membres à choisir des seuils plus bas, tout en les incitant en tout état de cause à adapter les règles d'audit à la taille des entreprises. «Dans ce contexte, la France fait partie des pays d'Europe qui ont des seuils relativement bas. D'où le risque réel que le cumul d'un souci d'harmonisation et d'une volonté d'allègement des formalités pour les PME ne conduise à relever les seuils en France, met

en garde Jean-Luc Flabeau, qui vient d'être réélu à la présidence de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris. Préserver notre système est le grand combat des mois à venir.»

L'intérêt de la profession est en jeu. Car s'il advenait que la France s'aligne sur les seuils européens, dans l'objectif louable de contribuer à l'harmonisation européenne, ce sont des milliers de commissaires aux comptes qui disparaîtraient, aggravant de ce fait la concentration du

«Le réhaussement des seuils exonérerait la quasi-totalité des PME de l'obligation d'avoir un auditeur.»

marché. «Prendre exemple sur l'Allemagne serait absurde car nous savons bien que ce pays a de nombreuses ETI, de sorte que les seuils n'ont pas le même sens outre-Rhin. Là-bas, les rehausser serait sans conséquence ; en France, à l'inverse, cela exonérerait la quasi-totalité des PME de l'obligation d'avoir un auditeur», explique Jean-Luc Flabeau.

Problème : comment justifier en pleine crise la double obligation pour les entreprises de recourir à un expert-comptable et à

un commissaire aux comptes ? «Dans une PME, l'audit légal représente un budget compris entre 4 000 et 7 000 euros annuels, souligne Jean-Luc Flabeau. C'est le prix du maintien d'un haut niveau de transparence et de conformité, de respect de conformité dans l'entreprise, d'une aide à la lutte contre la fraude interne et externe mais aussi et surtout une assurance que les comptes ne présentent pas d'irrégularité significative ; c'est aussi la possibilité en cas de difficulté d'avoir un professionnel qui donne l'alerte.»

### Une adaptation aux besoins des entreprises

Pour l'heure, la Chancellerie est favorable au maintien des seuils actuels, mais un revirement n'est pas à exclure, sans compter l'avis de Bercy, qui n'est pas le ministère de tutelle mais pèse lourd dans les décisions liées à l'audit. Au-delà de leur utilité publique, les auditeurs vont s'employer à convaincre les entreprises de leur valeur ajoutée. Ce qui passe par une adaptation à leurs besoins. «L'Europe nous y invite, rappelle Jean-Luc Flabeau. En France, la Compagnie nationale a rédigé une norme dédiée aux petites entreprises, mais son champ d'application est trop restreint, il faut la remettre en chantier dans cet esprit de proportionnalité exigé par Bruxelles.» Le challenge consiste à proposer un audit adapté aux petites entreprises, et donc nécessairement allégé mais avec le même niveau de qualité qu'un audit de grand compte. ■

Olivia Dufour  
@OliviaDufour\_OF